

Enduro GP – GP de France Ambert 2019, 27, 28 et 29 Sept.

NATIONAL TROPHY

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent Règlement Particulier est la version définitive en cours de validation auprès de la FFM.

ARTICLE 1 - DEFINITION

Le Moto Club Moto Livradois affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) sous le numéro C1020 organise dans le cadre de la finale du Championnat du Monde Enduro GP 2019, les 27, 28 et 29 septembre, une série nationale sous l'appellation « National Trophy ».

Le National Trophy – Enduro GP France Ambert, ci-après dénommé « National Trophy », c'est :

- Une série intégrée à l'événement Enduro GP, une course par équipe de 2 ou 3 pilotes, avec également la possibilité de participer en solo.
- Les participants suivent le même tracé que les pilotes de l'Enduro GP le samedi et le dimanche et l'ensemble des spéciales, les pilotes du National Trophy ne participent pas au Super Test du vendredi soir.
- Le National Trophy est ouvert à tout type de possesseurs de moto d'Enduro ayant déjà disputés des compétitions d'enduro sur 2 jours.

Le National Trophy se déroule sur le même site que le Grand Prix d'Enduro, sur la commune d'Ambert dans le département du Puy de Dôme (63), les jeudi 28 septembre, ouverture du site à partir de 13H, vendredi 27 septembre, ouverture vérifications administratives et techniques de 9H à 14H, samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019 (voir article 6 horaires).

Le présent règlement est soumis aux règles générales de l'Enduro et plus particulièrement du Championnat de France Enduro, ainsi qu'au code sportif national FFM.

Tout changement ou modification du présent règlement devra être porté à la connaissance des concurrents par publication sur le site internet de l'événement, ainsi qu'à compter du début de la manifestation sur le site de l'épreuve, par voie d'affichage sur le panneau d'information situé au niveau des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET MACHINES ADMIS

- Les participants doivent :
 - Avoir 16 ans révolus à la date du début de l'épreuve, soit au 27 septembre 2019.
 - Etre titulaire du permis de conduire moto.
 - Disposer de l'équipement adéquat selon les règles FFM en vigueur, dont protection dorsale obligatoire.
 - Etre en possession d'une licence FFM valide, soit Nationale Compétition (« NCO »), soit « Une manifestation » de type « LJA2 ». *Aucune licence internationale à l'année, ni internationale une manifestation, n'est requise pour participer au National Trophy – Enduro GP de France – Ambert 2019.*
 - Ne pas figurer sur la liste de notoriété Enduro 2019 le National Trophy n'est pas en effet ouvert aux pilotes « Elite ».
 - Etre inscrit au National Trophy, leur participation devant être confirmée par l'organisateur (voir Article 5 Engagement).

Les participants ne disposant pas de la nationalité française devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.

L'organisateur est en droit de refuser toute demande de participation, notamment pour des motifs de comportement déplacé des pilotes ou des accompagnateurs, observé sur d'autres épreuves enduro.

Certains pilotes respectant les mêmes critères d'admission sont invités par l'organisateur participeront à la compétition et seront classés.

Pour l'obtention d'une licence FFM « Une manifestation » de type « LJA2 » (tarif 2019 : 110 Euros) :

– Rendez-vous sur le site internet FFM, à l'adresse ci-dessous et suivez les indications en ligne : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>

– Le nom du club organisateur à préciser : Le Moto Club Livradois, n° d'affiliation C1020.

- Les motos doivent :
 - Etre des motos d'enduro homologuées et assurées pour circuler sur voie publique et équipées d'une plaque d'immatriculation.
 - D'une cylindrée minimum de 125cc.
 - Répondre à la réglementation du championnat de France d'enduro et plus particulièrement ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur et être impérativement chaussées de pneumatiques de type FIM Enduro.
 - Porter sur la plaque phare et sur les deux plaques latérales les 3 stickers de plaque remis par l'organisateur lors des vérifications administratives et présenter la moto avec les stickers posés lors de la vérification technique, les stickers ne pouvant en aucune manière être modifiés.
 - Etre équipées d'une béquille.

ARTICLE 3 – CATEGORIES ET CLASSES

Le National Trophy est une course par équipe de 2 ou 3 pilotes, afin de définir le Team qui se rapprochera le plus des meilleurs enduristes mondiaux.

Les pilotes participent tous en en solo dans l'une des 3 catégories ci-dessous.

En fonction de leur profil, les participants s'inscrivent dans une seule des 3 catégories solo suivantes :

- Espoirs : pour tout pilote de 16 ans et plus et moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2019.
- Vétérans : pour tous les compétiteurs de 37 ans et plus au 1^{er} janvier 2019.
- Nationale : pour tous compétiteurs occasionnels en Enduro.

Les pilotes ont la possibilité de constituer une équipe de 2 ou 3 pilotes, dans l'une des catégories Team suivantes :

- Trophée Motos Clubs : pour les pilotes souhaitant faire valoir le niveau de leur moto club et le porter au plus haut du classement, la condition, être licencié au sein du même moto club. Au cas où plusieurs équipes feraient partie du même club, le nom de l'équipe sera complété par un numéro, en fonction de la date d'engagement de l'équipe au complet.
- Trophée Distributeurs : pour les pilotes souhaitant mettre en avant le nom de leur concessionnaire, accessoiriste favori. Au cas où plusieurs équipes seraient associées au même distributeur, le nom de l'équipe sera complété par un numéro, en fonction de la date d'engagement de l'équipe au complet.
- Trophée Teams : pour les pilotes souhaitant relever le challenge de l'enduro GP entre amis, les pilotes sont libres de définir le nom du Team. Toutefois l'organisateur se réserve le droit de refuser tout nom de Team contraire aux bonnes mœurs et à l'éthique sportive. Dans ce cas, l'organisateur définira le nom du Team qui sera composé des noms de famille des 3 pilotes par ordre alphabétique.

ARTICLE 4 – CIRCUIT

Site central (implantation des infrastructures accueil, paddock...) : Ancienne gare, commune d'Ambert dans le Département du Puy de Dôme (63).

Le Grand Prix de France Enduro Ambert est une épreuve de « Pur Enduro », avec un certain niveau technique, en cohérence avec le niveau de l'événement.

Le tracé du National Trophy est identique à celui du Grand Prix de France alternant parcours en liaison, contrôles horaires (CH) et spéciales.

- Parcours de liaison :
 - 2 boucles au cœur du Parc des Monts du Livradois Forez, d'environ 2H40 dont 3 passages en spéciale, à parcourir, le samedi comme le dimanche, 2 fois par jour.
 - Des « itinéraires bis » permettant de contourner les difficultés majeures.
 - Un CH unique avec ravitaillement dans le Paddock.
- Spéciales, 3 spéciales différentes :
 - Extrême Test : un tracé favorisant les difficultés naturelles.
 - Enduro Test : une spéciale en ligne dans la pure tradition Enduro.
 - Cross Test : une spéciale banderolée.

Les participants effectuent :

- Le samedi et le Dimanche, pour chaque jour : 2 tours pour tous les pilotes avec à chaque tour, un passage dans chacune des 3 spéciales, soit 6 passages chronométrés.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement au National Trophy est de 270 Euros.

Les participants à la Rand' Auvergne 2019 bénéficieront d'un tarif privilégié soit 220 Euros vs 270 euros.

Le tarif d'engagement comprend :

- Le droit d'inscription pour l'épreuve dont la location de transpondeur.
- Le tee-shirt officiel du GP de France Enduro 2019 Ambert (taille à préciser lors de votre inscription) qui vous sera remis lors la manifestation pendant des vérifications administratives.

Pour mémoire, les participants sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs, conformément aux règles de la FFM.

Date d'ouverture des inscriptions : le vendredi 15 mars 2019 à 22H.

Date de clôture des inscriptions : le vendredi 15 Avril 2019 à 22H.

L'engagement au National Trophy s'effectue uniquement en ligne à l'adresse : www.mclivradois.com

L'engagement au National Trophy est strictement nominatif. En cas de demande de modification seul l'organisateur est habilité à recevoir et à valider un changement.

Votre inscription en ligne doit s'accompagner de l'envoi par chèque d'un montant de 270 ou 220 Euros libellé à l'ordre du Moto Club Livradois en précisant au dos du chèque son numéro de préinscription, en cas d'un montant correspondant à plusieurs engagements, l'ensemble des numéros de préinscription des pilotes concernés.

Adresse d'envoi : Moto Club Livradois, 3 rue de l'Industrie, 63600 AMBERT.

La capacité du National Trophy est limitée à 190 pilotes, 40 places maximum pour les pilotes invités par le MC Livradois, 150 places maximum pour les participants.

L'inscription au National Trophy entraîne pour le participant qui devra en informer ses accompagnateurs dont il est responsable :

- L'acceptation tacite du présent règlement particulier ainsi que des règles générales de l'Enduro et au code sportif National de la FFM.
- La cession à titre gracieux de leur droit à l'image ainsi que celui de ses accompagnateurs, pour toute utilisation et pour tout pays au Moto Club Livradois organisateur de l'événement.

Tous les participants doivent préciser le nom de l'équipe et la classe (Clubs, Distributeurs, Teams) lors de leur inscription, à défaut les participants seront classés uniquement dans leur catégorie solo.

Afin d'être validé, une inscription « classe » doit comporter 2 à 3 pilotes quelle que soit leur catégorie solo.

L'organisateur confirmera les inscriptions en priorisant les équipes complètes de Clubs, puis de Distributeurs et enfin de Teams d'amis, en fonction de la date d'engagement en ligne.

Pour information, afin de valider définitivement sa participation au National Trophy, le participant doit impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions en vigueur (voir article 6).

Conditions de remboursement en cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif de l'annulation :

- Toute demande d'annulation doit être adressée impérativement par écrit et envoyée par courrier à l'adresse suivante : Moto Club Livradois, 3 rue de l'Industrie, 63600 AMBERT.
- La date prise en compte sera celle du cachet de la poste figurant sur l'enveloppe.
- En cas d'annulation de l'engagement, l'intéressé ne recevra pas le tee-shirt officiel du GP de France Enduro 2019 Ambert.
- Le montant à rembourser sera déterminé en fonction de la date d'annulation :
 - Annulation au plus tard le 7 juin 2019 : le participant sera remboursé à 100% de son engagement, le Moto Club procédera à la destruction du chèque.
 - Annulation après le 7 juin 2019 : il ne sera procédé à aucun remboursement, le Moto Club procédera à l'encaissement du chèque.

Conditions de remboursement en cas d'annulation partielle ou complète de l'épreuve :

- En cas d'annulation d'une journée ou de l'intégralité de l'épreuve notamment pour les motifs suivants, mais non limitée à ces cas, conditions météo, sécurité, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'engagements.

ARTICLE 6 – HORAIRES, VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES

HORAIRES DE LA MANIFESATION :

En fonction des impératifs horaires du Championnat du Monde ses horaires pourront être sujets à modification. Dans ce cas les horaires modifiés seront communiqués directement aux participants et publiés sur le site internet de l'événement.

- Jeudi 26 septembre 2019, 13H, ouverture du site :
- Vendredi 27 septembre 2019 :
 - 9H00 à 12H00 : vérifications administratives et techniques.
 - 16h00 à 16h15 briefing pilotes (arche de départ dans le paddock)
 - 16h15 à 16h30 photo National Trophy (arche de départ dans le paddock), venir avec le tee shirt officiel remis lors des vérifications administratives et la banderole / drapeau de votre équipe (club, distributeur, team d'amis).
- Samedi 28 septembre 2019 :
 - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
 - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
- Dimanche 29 septembre 2019 :
 - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
 - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
 - 17H00 : Podium des 2 jours du National Trophy

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

- Les participants doivent présenter les éléments suivants :
 - Permis de conduite moto.
 - Carte grise de la moto.
 - Assurance de la moto.
 - Licence FFM en cours de validité de type « nationale compétition » NCO ou les éléments nécessaires à la délivrance d'une licence de type « une manifestation » LJA2 (voir article 2 pour les précisions quant aux modalités d'obtention).
 - L'e-mail de confirmation d'engagement à présenter sous forme électronique (depuis votre téléphone mobile, tablette...) ou imprimé.
 - Un support de fixation de transpondeur. L'organisateur proposera la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 10 € TTC l'unité.

- L'organisateur remettra les éléments suivants :
 - Bracelet pilote.
 - Pass véhicule assistance.
 - 3 stickers plaque à numéro : avant et 2 arrières.
 - Tee shirt officiel du Grand Prix de France Enduro 2019 – Ambert.
 - Un transpondeur à retourner impérativement à la fin de la manifestation après le pointage au dernier CH.

A l'issue des vérifications administratives, les pilotes sont invités à se présenter sans délai aux vérifications techniques.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les participants doivent présenter les éléments suivants :

- Casque, pare-pierres et dorsale.
- Leur moto :
 - En état de fonctionnement et conforme aux règles de l'Enduro, notamment en matière de bruit et de pneumatiques (pneus Enduro type FIM obligatoires).
 - Equipée d'une plaque d'immatriculation.
 - Equipée des stickers plaque à numéro remis lors des vérifications administratives et du transpondeur fixé par un support adéquat sur la partie supérieure du tube de fourche.

PARC FERME :

- Les participants ayant satisfait aux conditions seront invités à placer leur machine en parc fermé à l'issue des vérifications techniques jusqu'au départ du samedi matin, 30 minutes avant leur horaire de départ.
- Il est obligatoire pour les pilotes de se munir d'un tapis environnemental réglementaire pour le positionner sous la moto dans le parc fermé. Le tapis sera installé par le pilote le vendredi et repris par ses soins le dimanche.
- Les participants devront par ailleurs équiper leur machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé de type chaîne cadénassée, bloque disque ou U de classe SRA.
- Le samedi après-midi, après le passage du dernier CH, les pilotes disposeront de 30 minutes pour effectuer la mécanique sur leur moto avant de devoir les remettre en parc fermé jusqu'au départ du lendemain matin.
- Le parc fermé est gardé à compter de son ouverture le vendredi à partir de 13H30 au dimanche matin 30 minutes après le départ du dernier concurrent.
- Les participants ne peuvent accéder au parc fermé que le samedi matin, 30 minutes avant leur horaire de départ et le dimanche matin 10 minutes avant leur horaire de départ.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le classement du National Trophy est établi selon les critères suivants :

- Le cumul des temps chronométrés effectués sur les spéciales augmenté des éventuelles pénalités.
- Pour chacune des 8 catégories suivantes :
 - Par Equipe : Trophée Motos Clubs, Trophée Distributeurs, Trophée Teams, et Scratch Equipe.
 - Pour le classement par Equipe : pour les équipes de 3 pilotes, les classements des 2 meilleurs pilotes au cumul des 2 jours sont pris en compte.
 - En solo : Espoirs, Vétéran, National et Scratch solo.

Par ailleurs le National Trophy comporte le Challenge Partenaire, Challenge DAFY / MICHELIN réservé aux pilotes satisfaisant aux conditions définies en relation avec les partenaires.

Le challenge DAFY MICHELIN a pour objectif d'offrir des avantages complémentaires aux participants qui portent les couleurs / utilisent les produits des partenaires.

Les modalités de participation à ce Challenge sont détaillées dans le règlement défini par les partenaires.

Les pilotes sont libres de leur participation à ce challenge.

Remise des prix du National Trophy du dimanche :

- Ordre des catégories : Challenge DAFY / MICHELIN, Solo Espoirs, Solo Vétéran, Solo National, Solo scratch, Par équipes, Teams, distributeurs, Moto Clubs et scratch Equipe.
- Les 3 premiers solo ou équipes de 2 ou 3 sont invités à monter sur le podium, à l'exception des catégories Scratch Solo et Scratch Equipe, seul le 1^{er} (solo ou Equipe de 2 ou 3 pilotes) est invité à monter sur le podium.
- Les 3 premiers pilotes solo de chaque catégorie reçoivent un Trophée, les 3 premières équipes de chaque catégorie recevront un Trophée au nom de l'équipe.

ARTICLE 8 – PENALITES

En raison du contexte sportif et de l'événement, le National Trophy suit les dispositions du championnat de France Enduro.

ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la FFM.

En résumé, pour être recevable, une réclamation doit :

- Etre effectuée par écrit de manière individuelle, nominative, et déposée au secrétariat de l'épreuve.
- Ne concerner qu'un seul point de décision (pénalité) notifié au participant par le Jury le jour même au pilote concerné.
- Etre effectuée au plus tard 30 minutes après l'horaire d'affichage des résultats figurant sur les feuilles de classement officielles.
- Etre accompagnée de la somme prévue dans le règlement du Championnat de France d'Enduro. Cette somme est remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

ARTICLE 10 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les règles environnementales du Championnat de France Enduro doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé.
L'organisateur et les officiels seront très vigilants aux respects de ces règles.

- Tapis environnemental obligatoire.
- Déposer les fluides usagés dans les points de dépôts prévus à cet effet dans le parc assistance : des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc..
- Reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Jeter ses déchets dans les containers, poubelles disposées dans le parc assistance et sur l'ensemble du site (précisions container verre, tri sélectif, nombre, emplacements) ainsi que dans les poubelles installées sur les CH et Spéciales.

ARTICLE 11 – OFFICIELS ET SERVICE MEDICAL

LISTE DES OFFICIELS FFM

- **Directeur de course** : Didier Dubois 163447
- **Commissaires sportifs / Directeurs de course adjoints** :
 - Cédric Rolhion NCO54972
 - Claude Lassalas OFF 28691
- **Président du Jury** : Thierry Simonnet NET 63535
- **Commissaires techniques** :
 - Didier Traversa (Licence officielle FFM n°126173)

SERVICE MEDICAL :

- **Responsable AMIS** : Yan Leveque
- **Dispositif** :
 - Médecins : Equipe AMIS, 12 personnes.
 - 3 ambulances.



ARTICLE 12 – AUTORISATION ASSURANCE

L'organisateur conformément aux obligations en vigueur a souscrit une assurance de type « RCO » (Responsabilité Civile Organisateur) correspondant à la capacité de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance Assurances Lestienne.